



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Le Canton déclenche les plans canicule

En raison des prévisions météorologiques, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a décidé de déclencher les plans canicule des institutions socio-sanitaires et des communes. Ces dernières mettent en place des visites à domicile ou des appels téléphoniques aux personnes les plus vulnérables, la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) renforce son dispositif et les institutions socio-sanitaires augmentent les mesures de prévention pour leurs patients, résidents ou usagers. Le public est invité à consulter le site www.vd.ch/chaieur, qui propose de nombreux conseils utiles pour protéger sa santé.

En raison des températures élevées annoncées pour les prochains jours, la Cheffe du DSAS a décidé de déclencher les plans canicule des institutions socio-sanitaires et des communes à partir de ce jour. Dans cette situation, les mesures prévues par le dispositif cantonal canicule sont les suivantes :

- Les communes mettent en place des visites à domicile des personnes les plus vulnérables et /ou des prises de contact téléphoniques avec celles-ci afin d'assurer la première ligne de prévention des conséquences de la canicule sur leur santé. C'est l'occasion de fournir des conseils pratiques de protection contre les effets de la chaleur aux personnes âgées qui ne bénéficient en principe pas de prestations de soins à domicile et de s'assurer qu'elles se portent bien.
- La Centrale téléphonique des médecins de garde (0848 133 133) renforce son dispositif, dont l'objectif est de fournir des conseils de prévention, d'informer et orienter rapidement les personnes avec des symptômes ou des critères de risque et de conseiller les visiteurs communautaires au domicile des plus vulnérables.
- Les institutions socio-sanitaires (EMS, CMS, Hôpitaux, ESE, etc.) participent activement au dispositif canicule avec le renforcement des mesures de prévention et de protection de leurs patients, résidents, ou usagers.

Comment se protéger ?

Pendant les grandes chaleurs ainsi que les jours qui suivent, le Médecin cantonal

recommande à l'ensemble de la population de prendre les précautions suivantes :

- Se protéger de la chaleur : garder la chaleur hors du logement ou chercher le frais ailleurs
- Se rafraîchir, p. ex. avec un linge mouillé ou un brumisateur
- Boire régulièrement, sans attendre d'avoir soif
- Manger léger pour éviter que la digestion d'un repas copieux ou riche en calories n'entraîne une augmentation supplémentaire de la température corporelle
- Faire preuve de solidarité en prenant des nouvelles des proches et amis vulnérables : personnes âgées, malades, et/ou nécessitant assistance
- Privilégier les sorties, les activités physiques et le travail à l'extérieur, aux heures les plus fraîches et/ou se protéger du soleil.

Le risque est plus élevé pour certains groupes, à savoir les seniors, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou psychique, celles en situation de précarité socio-économique ou de handicap. La prise de médicaments représente un facteur de risque supplémentaire. Des précautions doivent être prises lors d'activité physique même pour les personnes entraînées. Les personnes avec une autonomie réduite, à la maison ou en institution, peuvent avoir besoin d'une aide, de soins ou d'une surveillance accrue. Il appartient donc à chacun, famille, proche, voisin, et/ou professionnel socio-sanitaire, d'être attentif et de faire preuve de solidarité.

Les personnes qui travaillent à l'extérieur sont également particulièrement concernées. En complément aux mesures de prévention de base, des aménagements des horaires de travail sont à prévoir, notamment en effectuant les tâches les plus dures tôt le matin et en augmentant la fréquence et le nombre de pauses dans un lieu frais.

Il est aussi important de prendre les mesures adéquates pour protéger la peau et les yeux contre les effets des rayonnements UV, en particulier pour les enfants, les adolescents et les travailleurs à l'extérieur, et de prêter attention au risque de noyade lors des loisirs aquatiques.

Le site www.vd.ch/chaleur recense de nombreux outils et de conseils utiles et applicables pour la population comme pour les professionnels du secteur socio-sanitaire, les organisateurs de manifestations sportives, le personnel de structures de prise en charge d'enfants ou encore les communes.

Savoir reconnaître les signaux d'alerte et agir

Les signaux d'alerte en cas d'atteinte à la santé liée à la chaleur sont : vertiges ou évanouissement, nausées ou vomissements, fatigue, maux de tête, courbature ou crampes, respiration rapide et rythme cardiaque élevé, soif extrême et urine de couleur foncée, voire absente. En cas de doutes sur l'état de santé, un appel au médecin ou à la CTMG au 0848 133 133 est recommandé.

Si un coup de chaleur survient, il s'agit d'une urgence vitale dont les signes supplémentaires sont une température élevée (> 40°C chez l'adulte ou > 38°C chez l'enfant), un état confusionnel, la perte de connaissance, la peau sèche qui ne transpire plus. Il faut alors appeler sans attendre le 144 et, en attendant les secours,

rafraîchir la personne atteinte et la faire boire dans la mesure du possible.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 17 août 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dr Karim Boubaker, médecin cantonal, Direction générale de la santé

LIENS

[Les pages vd.ch/chaieur](https://www.vd.ch/chaieur) recensent de nombreux outils et conseils